

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20181116-0000019658-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 20/11/2018

Réception par le Préfet : 20/11/2018

Publication : 23/11/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2018-10-4-1

Séance du vendredi 16 novembre
2018

ACTIONS DE PREVENTION EN EHPAD - PROGRAMMATION 2018

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mmes SCHMIDIGER, VALLAT, M. VOGT.

ABSENTS :

MM. DELMOND, TRIMAILLE.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

M. BIHL donne procuration à M. GRAPPE.

Mme HELDERLE donne procuration à Mme Betty MULLER.

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. WITH.

Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme MILLION.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L 312-1 I 6°, L 313-11, L 313-11-1, L 313-12 I et III et D 312-159-5

VU la loi n°2015-176 du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil Départemental n°CD-2017-7-4-1 du 21 décembre 2017 relative à la Politique de la Solidarité,

- VU la réunion de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie du 10 octobre 2018, validant le programme d'actions de prévention en EHPAD 2018,
- VU l'avis favorable de la 4ème Commission Solidarité et Autonomie, en date du 12 octobre 2018,
- VU le règlement financier du Département du Haut-Rhin,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Octroie aux porteurs de projets listés en annexe 1, des subventions pour un montant total de 174 413 €, selon la répartition par projets, jointe en annexe 1 à la présente délibération. Celles-ci feront l'objet d'un versement unique. Les dépenses seront imputées au programme I811, chapitre 65 - fonction 532 - natures 6574-65738-code programme 3098-service 010,
- Prend acte des projets ayant reçu un avis défavorable de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie, listés en annexe 2 à la présente délibération,
- Approuve les termes de la convention type jointe en annexe 3 à la présente délibération,
- Autorise la Présidente à signer les conventions particulières à conclure sur sa base entre le Département et les porteurs de projets mentionnés en annexe 1.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité